

p.C.41.133. - AL

J. B. 25.41. Pa. 3

Handwritten notes and signatures:
- *HA*
- *Bi*
- *van T...*

M

NOTICE

pour Monsieur le Conseiller fédéral PETITPIERRE,
concernant les agents des pays satellites
chargés d'investigations financières
et politiques en Suisse.

Grand?

Je mentionne tout d'abord, pour mémoire, le fait que la Roumanie, la Yougoslavie et la Bulgarie ont vendu à des banques suisses de l'or pour environ 230 millions de francs suisses, contre des dollars. Le motif avancé était qu'il s'agissait de dépôts de garantie; mais le caractère concerté de cette action prouve qu'il s'agit d'acquérir chez nous des réserves en dollars et de se servir de la Suisse comme pays interposé pour des acquisitions de marchandises américaines et autres opérations en dollars dont l'exécution directe se heurterait au refus des Etats-Unis.

D'accord avec le Département Politique et la Division du Commerce, la Banque Nationale a autorisé ces transactions susceptibles de nous servir d'argument envers les pays de l'Est si ceux-ci nous reproche¹ de collaborer au plan Marshall. Nous faisons ici une application de la neutralité qui, sur le champ de bataille économique, est manifestement analogue à la vente simultanée d'armes à deux pays en guerre.

Les dites opérations ont fourni l'occasion aux pays satellites d'envoyer en Suisse divers agents munis de passeports diplomatiques ou de service. C'est ainsi que la Banque Nationale roumaine a demandé en décembre des visas pour 10 fonctionnaires; ces visas furent prolongés en janvier et M. de Salis s'étonne que ces formalités financières exigent un aussi long séjour en Suisse. Au début de février, le vice-

./.



gouverneur de la Banque Nationale roumaine, accompagné d'un fonctionnaire qui se prétendait courrier officiel, s'est rendu chez nous. S'est également transporté en Suisse le fameux "accusateur" dans les procès de sabotage Albert Schreiber, accompagné d'un collaborateur, soi-disant pour transporter 3000 kg d'or en Suisse et les échanger contre des dollars. Suivant une rumeur que rapporte M. de Salis, un inspecteur du service secret de Roumanie, Ionn Simionescu, bras droit du chef russe de ce service, se proposerait de venir en Suisse.

Signalons, enfin, la demande de visa de Jean Ieseanu qui, quoique l'entrée en Suisse lui ait été refusée par la Police fédérale des étrangers, séjournerait incognito à la Légation de Roumanie à Berne. Il serait spécialement chargé de constituer dans les banques suisses un réseau d'informateurs, en vue de mettre la main sur les avoirs roumains dans notre pays.

C'est ce dernier cas que je voudrais plus particulièrement vous signaler (le Ministère public est informé).

Quelques jours avant sa démission, M. Boeue me dit avoir instruction d'enregistrer les fortunes roumaines en Suisse et ajouta qu'il se bornerait à écrire aux intéressés, ne disposant d'aucun moyen de pression. Les divers agents signalés ci-dessus sont-ils chargés de suppléer par la ruse aux moyens de coercition qui manquent aux autorités roumaines ? On ne peut évidemment empêcher un pays étranger d'établir la fortune de ses ressortissants dans un tiers pays (le mécanisme de notre taxe militaire implique en somme quelque chose de semblable), à condition que ce soit par des moyens avouables.

Encore faudrait-il que les avoirs aient été acquis légitimement. Or, M. de Salis et d'autres sources nous apprennent que les autorités roumaines subordonnent par exemple l'octroi de permis de sortie pour la Suisse, notamment à des juifs, à la cession de fonds déposés dans nos banques. Les intéres-

- 3 -

sés sont même invités, voire contraints, à se procurer des francs suisses, des dollars ou de l'or au marché noir roumain. Il arrive même que des chèques à l'ordre des autorités roumaines soient extorqués par la torture. Cela constitue une véritable escroquerie officielle, puisque le gouvernement roumain "raffle" de la sorte des fonds normalement destinés à être dépensés en Suisse. L'accord de clearing ne mettant aucun frein à l'exportation de capitaux de Suisse en Roumanie, nous ne pouvons guère nous en servir pour paralyser ces manoeuvres. Bloquer purement et simplement les avoirs roumains en Suisse serait une mesure que vous hésitez sans doute à prendre. Refuser les visas à tous les titulaires suspects de passeports officiels fait craindre à M. de Salis des représailles contre notre collectivité en Roumanie et nos intérêts dans ce pays.

Dans ces conditions, le recours à la collaboration des banques paraît être l'unique remède. Il faudrait examiner les entraves que nos établissements bancaires pourraient mettre aux manipulations des émissaires secrets dont il s'agit. Le Service financier de la Division du Contentieux aimerait être expressément autorisé, à cet effet, à entrer en rapport avec l'Association suisse des banquiers.

A.C.

Berne, le 5 mars 1948.